AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

213C0868
FR0010436329-FS0343

8 juillet 2013

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

FONCIERE DES 6EME ET 7EME ARRONDISSEMENTS DE PARIS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 5 juillet 2013, la société anonyme Paris Hôtels Roissy Vaugirard, PHRV[1] (43 rue Saint-Dominique, 75007 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 1er juillet 2013, les seuils de 25%, 20%, 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société FONCIERE DES 6EME ET 7EME ARRONDISSEMENTS DE PARIS et détenir directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société d'Exploitation de l'Hôtel du Parc de Bougival (SEHPB) qu'elle contrôle, 292 545 actions FONCIERE DES 6EME ET 7EME ARRONDISSEMENTS DE PARIS représentant autant de droits de vote, soit 1,14% du capital et des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
PHRV	181 908	0,71
SEHPB	110 637	0,43
Total PHRV	**292 545**	**1,14**

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions FONCIERE DES 6EME ET 7EME ARRONDISSEMENTS DE PARIS hors marché.

[1] Détenue à hauteur de 31,4% par Allianz, 31,4% par Covéa et 31,1% par Cofitem-Cofimur.
[2] Sur la base d'un capital composé de 25 594 655 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.